



Guide pratique

de la **restauration**
et des **accueils**





7 groupes scolaires
8 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires
et 1 école primaire



4480 enfants scolarisés



7 accueils de loisirs
650 enfants accueillis



4 000 repas
par jour

Organisation des temps périscolaires

> les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire

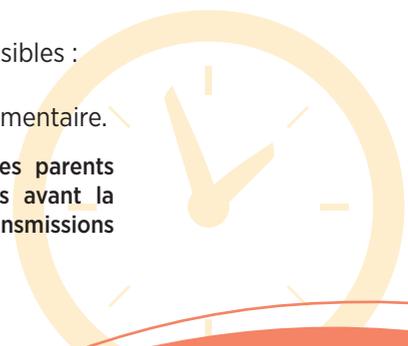
| Temps d'accueil | en maternelle | en élémentaire |
|-----------------------|------------------|--|
| Accueil pré-scolaire | de 7h30 à 8h10 | |
| Restauration | de 11h30 à 13h30 | |
| Étude (du CP au CM2) | | De 16h30 à 18h (le goûter est offert aux enfants) |
| Accueil post-scolaire | De 16h30 à 19h | De 18h à 19h |



Le soir, les sorties des enfants sont possibles :

- dès 17h en maternelle
- dès 18h après le temps d'étude en élémentaire.

Les accueils de loisirs fermant à 19h, les parents doivent arriver au plus tard 10 minutes avant la fermeture afin de laisser le temps des transmissions nécessaires.



infos

Règlement intérieur

Tarif accueil

Espace famille



Organisation des mercredis et des vacances scolaires

> Accueil les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 19h (demi-journées possibles) :

| Mode d'accueil | Arrivée | Sortie |
|-----------------------------|--------------|------------------|
| journée complète avec repas | de 7h30 à 9h | entre 17h et 19h |
| matin sans repas | de 7h30 à 9h | 11h30 |
| après-midi sans repas | 13h30 | entre 17h et 19h |
| matin avec repas | de 7h30 à 9h | 13h30 |
| après-midi avec repas | 11h30 | entre 17h et 19h |

Pendant les mercredis et les vacances scolaires, les enfants doivent arriver avant 9h pour permettre une bonne organisation de la journée (activités extérieures, ateliers à l'accueil, préparation des repas).

Toute absence doit être signalée avant 8h45 et, si possible la veille.

Les accueils de loisirs fermant à 19h, les parents doivent arriver au plus tard 10 minutes avant la fermeture afin de laisser le temps des transmissions nécessaires.

Parcours d'inscription

pour les activités
périscolaires



Étape 1
l'inscription



Étape 2
la réservation



Étape 3
la facturation



Étape 3
la facturation



Étape 1
l'inscription

Je me rends au Pôle familles de l'Hôtel de Ville pour créer ou mettre à jour mon dossier, faire calculer mon quotient familial et obtenir mes identifiants pour la création de mon Espace Familles.



Je reçois chaque mois ma (mes) facture(s) dématérialisée sur l'adresse E-mail communiquée lors de l'inscription scolaire. Ma facture mensuelle est consultable sur mon Espace Familles. Elle est établie sur la base du tarif appliqué aux différents temps d'accueil (matin, restauration, soir, études, accueils de loisirs) et au nombre de réservations pour lesquelles l'enfant a été prévu, qu'il soit présent ou non.

En dehors des conditions d'annulation et d'absences recensées dans le règlement intérieur aucune révision de facture ne sera appliquée. **Toute réservation aux activités restauration et périscolaires vaut facturation.**

Je paie ma (mes) facture(s) selon l'option choisie :

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

- Je télécharge ou récupère au guichet familles une demande d'autorisation de prélèvement. Je remplis le formulaire.
- J'adresse à la Direction de l'Enfance et des Écoles l'autorisation de prélèvement dûment remplie accompagné d'un RIB, soit sous format dématérialisé par E-mail sur le portail Familles ou à dee@mairie-bezons.fr ou format papier à l'Hôtel de ville au guichet Familles.

2



Étape 2 la réservation

RÉSERVATION DE LA RESTAURATION ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Je réserve sur mon Espace familles les différents temps d'accueil nécessaires pour mon (mes) enfant(s) en respectant les délais de réservation.

- Réservation jusqu'au 8^e jour avant le jour de fréquentation pour les activités restauration/matin/soir, mercredis, études.
- Réservation des vacances scolaires en me référant au calendrier

En cas de difficultés pour l'accès à cet Espace familles numérique, je peux faire appel au directeur de l'accueil de loisirs ou à la Maison France Services.

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS - VACANCES SCOLAIRES ANNÉE 2023/2024

| VACANCES | JE RESERVE DU | J'ANNULE AVANT LE |
|----------------------------------|----------------------|-------------------|
| AUTOMNE - 23/10/23 au 3/11/23 | 02/09/23 au 23/09/23 | 07/10/23 |
| FIN ANNÉE - 25/12/23 au 05/01/24 | 04/10/23 au 02/12/23 | 09/12/23 |
| HIVER - 12/02/24 au 23/02/24 | 30/12/24 au 27/01/24 | 27/01/24 |
| PRINTEMPS - 08/04/24 au 19/04/24 | 24/02/24 au 23/03/24 | 23/03/24 |
| ÉTÉ - 08/07/24 au 30/08/24 | 20/04/24 au 05/06/24 | 22/06/24 |

CARTE BANCAIRE EN LIGNE

- Je me connecte sur le site de la Ville de Bezons www.ville-bezons.fr rubrique Enfance-Jeunesse/ Régie Centrale /
- Je clique sur payer en ligne par carte bancaire.

CHÈQUE

- J'établis le chèque à l'ordre de la Régie centrale de Bezons. Attention : établir un chèque par facture.
- Je dépose mon (mes) chèque(s) à l'accueil de l'hôtel de ville aux heures d'ouverture, ou je le (les) envoie par courrier à *Hôtel de ville de Bezons - régie centrale de Bezons - 6, avenue Gabriel-Péri - CS 30 122 - 95 870 Bezons.*

À LA RÉGIE CENTRALE

Espèces, chèque CESU et Carte Bancaire pour les personnes ne pouvant payer ni en ligne, ni par chèque ni par prélèvement automatique.

Attention : Si je n'ai pas payé dans les temps, les factures en impayé sont à régler auprès de la Trésorerie d'Argenteuil, au 36, avenue de Verdun 95100 Argenteuil.

Les principales règles de fonctionnement

Réservation de la restauration et des activités périscolaires



- Pour une meilleure gestion des temps périscolaires : Des effectifs enfants et un encadrement ajustés pour éviter le gaspillage alimentaire et proposer des activités adaptées.

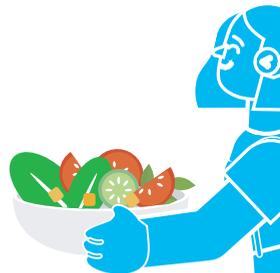
Délais de réservation et d'annulation



- Pour la restauration et les accueils du matin, du soir, des mercredis et des études : je réserve ou j'annule jusqu'au 8^e jour avant le jour de fréquentation
- Pour les vacances scolaires : se référer au calendrier en page 5.
- En cas d'absence de mon (mes) enfant(s) pour convenance personnelle, la facturation de la prestation est maintenue et une majoration appliquée.
- En cas d'absence pour évènement impérieux (décès, accident...), je transmets un justificatif dans les 48 heures au directeur d'accueil de loisirs.
- En cas d'absence de maladie ordinaire de l'enfant, j'envoie un mail au directeur d'accueil de loisirs. La réservation de l'enfant du jour même sera annulée et non facturée. Au-delà d'une journée un justificatif pour maladie est nécessaire. Sans justificatif, la facturation sera maintenue.

Restauration scolaire

- Les menus sont supervisés par une diététicienne, veillant à un équilibre des repas sur l'ensemble d'un plan alimentaire de plusieurs semaines. La qualité des repas, leur variété, leur équilibre alimentaire ont pour objet d'éduquer les enfants à connaître les saveurs et des goûts différents.
- Chaque semaine sont proposés :
2 menus avec plat végétarien
à partir de janvier 2024, une alternative sans viande quotidienne
- Un menu bio de l'entrée au dessert est proposé chaque mois.
- Des menus à thème sont proposés régulièrement.





Protocole d'accueil individualisé

Enfant en situation de handicap et/ou ayant une pathologie particulière et/ou une allergie alimentaire

- **Mise en place du PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) :

Je me rapproche de la Direction de l'École et de l'Enfance pour récupérer le protocole d'accueil individualisé à compléter. Je le complète avec le médecin traitant et le retourne à la direction d'école.

En cas d'allergie alimentaire avérée et en cas de nécessité de fournir un panier repas, je me rapproche de la coordination des accueils de loisirs :
coordination-alsh@mairie-bezons.fr

L'accueil de l'enfant sur le temps de restauration pourra ensuite être validé.

Le PAI sera à renouveler chaque année scolaire.

Nouveaux tarifs majorés applicables au 1^{er} septembre 2023



- En cas de non-respect des principes de réservation et d'annulation précisés dans le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires, une majoration s'ajoutera au tarif de l'accueil concerné.
- Les tarifs spécifiques majorés s'appliquent à la restauration et aux activités périscolaires dans les cas suivants :
 - Présence exceptionnelle sans réservation
 - Absence non justifiée
 - Départ de l'enfant après 19h00

Pour la restauration : Tout repas réservé, non honoré et non annulé est facturé au tarif en vigueur sans majoration.

HÔTEL DE VILLE

6 avenue Gabriel-Péri – CS 30 122 – 95875 Bezons Cedex
horaires lundi - jeudi 13h30 / 18 h00
mardi-mercredi-vendredi 8h30 -12h00 / 13h30 – 18 h
samedi 8h30 – 12h00
tél : 01 79 87 62 00
www.ville-bezons.fr

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DES ECOLES

à l'hôtel de Ville
dee@mairie-bezons.fr
tél : 01 79 87 62 90

MAISON DE LA CITOYENNETE FRANCE SERVICE

22 avenue Gabriel-Péri
Résidence Christophe Colomb (1^{er} étage)
maisoncitoyennetefs@mairie-bezons.fr
tel : 01 79 87 64 11

La ville de Bezons compte 7 accueils périscolaires,
situés dans les groupes scolaires de secteur

Angela-Davis

30 rue Édouard-Vaillant
tél : 06 70 75 84 51
alsh-a.davis@mairie-bezons.fr

Victor-Hugo

(accueillant aussi les enfants de
Jacques-Prévert)
35 rue des Barentins
tél : 06 70 75 84 20
alsh-v.hugo@mairie-bezons.fr

Paul-Langevin

61 rue de Sartrouville (- 6 ans)
22 rue Mirabeau (+ 6 ans)
tél : 06 70 75 84 03
alsh-p.langevin@mairie-bezons.fr

Marcel-Cachin

19 rue Claude-Bernard
tél : 06 47 73 62 52
alsh-m.cachin@mairie-bezons.fr

Karl-Marx

3/5 rue de l'alouette
tél : 06 70 75 83 65
alsh-k.marx@mairie-bezons.fr

Marie-Claude et Paul Vaillant Couturier

6 rue des marronniers (+ 6 ans)
5/7 rue des marronniers (- 6 ans)
tél : 06 70 75 85 12
alsh-p.vaillant@mairie-bezons.fr

Louise-Michel

(accueillant aussi les enfants de
Gabriel-Péri)
1 rue Nicolas-Louet (+ 6 ans)
126 rue Maurice-Berteaux (- 6 ans)
tél : 06 28 96 07 46
alsh-l.michel@mairie-bezons.fr

